

# Femmes Violences Handicap

Dossier de presse

2016



#### **SOMMAIRE:**

Edito de la Présidente I - Présentation de l'association FDFA	3 4
II - Le handicap, facteur aggravant des violences envers les femmes	8
III - Moyens mis en place	10
a) Numéro d'Ecoute Violences b) Un film « Violences du Silence » pour dire l'impensable	11 13

#### Femmes pour le Dire, Femmes pour Agir FDFA

Femmes handicapées, citoyennes avant tout ! Association Loi de 1901

Permanence et activités :

2, rue Aristide Maillol - 75015 PARIS

**☎** 01 45 66 63 97

contact@fdfa.fr

http://fdfa.fr

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 10h à 13h et de 14h à 18h

Siège social :

16, rue Émile Duclaux -75015 PARIS



#### EDITO DE LA PRESIDENTE

L'association « Femmes pour le Dire, Femmes pour Agir » travaille depuis 2003 à lutter contre toutes les formes de discriminations et plus particulièrement contre la double discrimination que vivent les femmes handicapées, celle d'être femme et celle d'être handicapée.

Toutes ces années de travail nous ont menées à un constat : les femmes handicapées ne sont pas regardées, vécues, comme des citoyennes à part entière, tant sur le plan de l'emploi, que de la santé, de l'éducation, des loisirs. Bien plus, elles sont purement et simplement oubliées malgré nos rappels incessants.

Notre association « Femmes pour le Dire, Femmes pour Agir » est la première a avoir braqué les projecteurs sur les violences dont sont victimes les femmes handicapées, a avoir alerté les pouvoirs publiques, les ministères, les instances représentatives, les associations féministes, les associations de personnes handicapées. Notre voix a beaucoup de mal à se faire entendre, il faut se battre, convaincre, répéter, recommencer.

**Maudy PIOT** 

#### I - PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

Fondée en 2003, année européenne des personnes handicapées, l'association Femmes pour le Dire, Femmes pour Agir – FDFA – a pour objet de promouvoir la place des femmes handicapées dans la société, quelle que soit la nature de leur handicap.

FDFA lutte contre la double discrimination qui touche les femmes en situation de handicap, celle du genre et celle du handicap.

FDFA affirme avec conviction que le handicap n'est pas une identité. Sa devise : femmes handicapées, citoyennes avant tout !

Plaçant la femme en situation de handicap, quelle que soit sa singularité, quel que soit son âge, quelle que soit son origine, au centre de ses préoccupations, l'association lutte pour changer le regard sur la personne handicapée.

#### FDFA, une association citoyenne!

FDFA lutte pour permettre aux personnes handicapées et plus particulièrement aux femmes handicapées de prendre une part active à la vie sociale.

FDFA se bat pour l'accessibilité des lieux et des débats afin que les personnes en situation de handicap puissent prendre la parole et être acteurs de leur propre existence.

FDFA interpelle les élu-e-s pour que les politiques publiques prennent enfin en considération les femmes en situation de handicap dans la lutte contre les violences et dans l'accès à l'éducation, à la formation, à l'emploi et aux soins.

#### FDFA, une association dynamique!



#### FDFA, une association unique!

FDFA est la seule association en France à accueillir les femmes handicapées quelle que soit la nature de leur handicap.

FDFA est la seule association à aborder la double discrimination du genre et du handicap, en affirmant la citoyenneté des femmes handicapées.

FDFA est la seule association à faire entendre la voix des femmes handicapées dans les collectifs féministes tels que FEM (Féministes en Mouvements), Abolition 2012, Marche Mondiale des Femmes...

#### FDFA, une association originale!

Mixité, égalité et parité ne sont pas de vains mots pour FDFA.

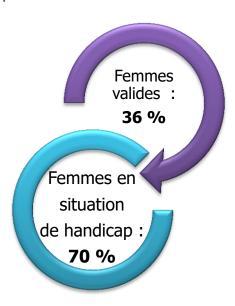
Pour preuve : une présidente aveugle, plus de la moitié des membres du conseil d'administration porteurs d'un handicap, plus de 50 % des adhérentes et adhérents en situation de handicap.

Au sein de FDFA, femmes et hommes, en situation de handicap ou pas, se mobilisent ensemble!

#### FDFA, une association interlocutrice de référence!

**En 2010**, Femmes pour le Dire, Femmes pour Agir – FDFA a organisé un colloque sur le thème « *Violences envers les femmes : le NON des femmes handicapées »*, journée de sensibilisation, de réflexions et de dialogues sur cette thématique inédite. A l'issue de cette journée, l'association a effectué un sondage auprès des participante-s sous forme de questionnaire d'évaluation anonyme.

À la question : « Avez-vous subi des violences et/ou des maltraitances ? » les résultats ont été probants. Ont répondu positivement :





Les actes de ce colloque ont fait l'objet d'une publication aux éditions de l'Harmattan.

http://www.editions-

harmattan.fr/index.asp?navig=catalogue&obj=livre&no=33090

**En 2012**, l'expertise de FDFA dans la lutte contre les violences envers les femmes handicapées a été reconnue par le Ministère des Droits des Femmes. FDFA apparaît dans l'annuaire des associations locales et nationales de lutte contre les violences faites aux femmes édité cette année-là.

http://www.familles-enfance-droitsdesfemmes.gouv.fr/?s=annuaire+des+associations

**En 2013**, ce même ministère a fait appel à FDFA pour travailler sur la question des violences envers les femmes handicapées dans le cadre du projet de loi pour l'égalité réelle. L'audition de FDFA est mentionnée dans l'étude d'impact préalable à la proposition de loi. Accéder à l'étude d'impact :

https://www.legifrance.gouv.fr/content/download/3882/68597/version/1/file/ei\_egalit\_e\_femmes\_cm\_03.07.2013.pdf

Cette loi a été votée le 4 août 2014.

Le site de référence mis en place par le gouvernement français pour lutter contre les violences envers les femmes recense l'association :

http://stop-violences-femmes.gouv.fr/-Ile-de-France-.html

**Novembre 2014**, le Conseil Economique, Social et Environnemental (CESE) a publié une étude « *Combattre toutes les violences faites aux femmes, des plus visibles aux plus insidieuses »* dans laquelle est également mentionnée l'association :

http://www.lecese.fr/sites/default/files/pdf/Etudes/2014/2014\_25\_combattre\_violence\_femmes.pdf



**Novembre 2015** : l'association a organisé un forum national sur le thème « Violences de genre, violences du handicap » dont les actes ont été publiés chez l'Harmattan :

http://www.editions-

harmattan.fr/index.asp?navig=catalogue&obj=livre&no=49979

FDFA intervient comme force de proposition et émet des recommandations pour l'accueil et l'accompagnement des femmes handicapées victimes de violences ou de maltraitances ainsi que pour leur prévention auprès des structures et organismes publics en charge de la lutte contre les violences envers les femmes.

#### FDFA participe notamment aux instances suivantes :

- COPIL 3919 (comité de pilotage du numéro d'accueil téléphonique et d'orientation des femmes victimes de violences)
- Commission Violences du Haut Conseil à l'Egalité entre les Femmes et les Hommes. Maudy Piot, la présidente y participe en tant qu'experte sur la problématique du handicap.
- Sous-commission Accueil des femmes victimes de viol et procédures policières sous le pilotage de la Police Judiciaire de Paris
- l'Observatoire Parisien des Violences Faites aux Femmes
- l'Observatoire Régional des Violences faites aux Femmes de la Région Ile de France
- MIPROF (Mission interministérielle pour la protection des femmes victimes de violences et la lutte contre la traite des êtres humains).

L'association a apporté son expertise pour les questions portant sur le handicap et les violences dans l'enquête VIRAGE de l'INED.

En 2015, FDFA, membre de la CLEF (Coordination française pour le Lobby Européen des Femmes) a également participé au rapport alternatif de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes sur la thématique de la lutte contre les discriminations à l'égard des femmes handicapées : accès aux responsabilités, égalité professionnelle, accès à la santé et aux droits reproductifs, pilotage politique, lutte contre les violences.

### II - LE HANDICAP, FACTEUR AGGRAVANT DES VIOLENCES ENVERS LES FEMMES

Selon la Commission Européenne, 80 % des femmes handicapées subissent des violences et/ou des maltraitances.

Dans son « Rapport sur la violence contre les femmes, ses causes et ses conséquences » présenté en 2012 devant l'Assemblée Générale des Nations Unies, Rashida Manjoo, Rapporteuse spéciale sur la violence contre les femmes, ses causes et ses conséquences, a indiqué :

Malgré l'évolution des cadres normatifs concernant les droits tant des femmes que des personnes handicapées, on n'accorde pas suffisamment d'attention aux effets combinés de la problématique hommes-femmes et du handicap, en conséquence de quoi la violence contre les femmes handicapées reste pour l'essentiel un problème ignoré.

Le handicap comme facteur aggravant des violences envers les femmes est une réalité encore méconnue en France, y compris par les associations en charge de l'accompagnement des femmes victimes de violences. De ce fait, avant les interventions de FDFA auprès du Ministère des Droits des Femmes en 2012-2013 et les auditions par les commissions parlementaires et les Délégations aux Droits des Femmes de l'Assemblée et du Sénat en 2013-2014 la problématique n'avait jamais été prise en compte.

Par ailleurs, il n'existe pas, à l'heure actuelle, de statistiques nationales sur l'ampleur et la nature des violences envers les femmes handicapées.

**L'enquête VIRAGE** (Violences et Rapport de Genre) menée par l'**INED** (Institut National des Etudes Démographiques) cette année, est une enquête quantitative portant sur les violences subies par les femmes et les hommes. Toutes les violences sont abordées sous l'angle du genre. Une partie de cette enquête concerne les liens entre les violences et la discrimination des personnes en situation de handicap. Les premiers résultats seront connus en mars 2018.

**L'Observatoire National de la Délinquance et des Réponses Pénales** (ONDRP) a, quant à lui, fait paraître son rapport annuel 2015. Pour la première fois cette étude prend en compte la question du handicap et le résultat est alarmant :

Les femmes handicapées témoignent d'un taux de violences physiques ou sexuelles de 3,91 %, significativement supérieur à celui des autres femmes en couple, de 1,78 %. Cette enquête précise le portrait type de la victime de maltraitance :

une femme handicapée de moins de 25 ans, dont le conjoint a au moins cinq ans de plus avec un niveau d'études moins élevé.

#### **III - MOYENS MIS EN PLACE**

En France, les politiques publiques – avec le plan triennal de lutte contre les violences faites aux femmes, la création de la MIPROF (mission interministérielle pour la protection des femmes victimes de violences) et la lutte contre la traite des êtres humains, la mise en place d'un site <a href="http://www.stop-violences-femmes.gouv.fr/">http://www.stop-violences-femmes.gouv.fr/</a> et d'une enquête VIRAGE (Violences et rapports de genre) – se penchent sur la question des violences envers les femmes.

C'est sur l'insistance de FDFA que le projet de loi Égalité femmes/hommes présenté par le Ministère des Droits des Femmes a abordé la question des violences envers les femmes handicapées.

« Les données sur les violences faites aux femmes sont aujourd'hui insuffisantes, parce que les outils statistiques ne sont pas optimisés et parce que les enquêtes nécessaires n'ont pas été commandées. » peut-on lire sur le site du Ministère des Droits des Femmes (<a href="http://femmes.gouv.fr/dossiers/actions-dispositifs-interministeriels/miprof-mission-interministerielle-pour-la-protection-des-femmes-victimes-de-violences/">http://femmes.gouv.fr/dossiers/actions-dispositifs-interministeriells/miprof-mission-interministerielle-pour-la-protection-des-femmes-victimes-de-violences/</a>)

Par exemple, il n'existe aucune statistique sur les femmes handicapées appelant le 3919 (Violences Femmes Info). On sait seulement que **193 femmes handicapées ont joint le 3919 en 2012**, sans qu'il soit précisé la nature de leur handicap. Sur 31.000 appels reçus cette année-là, le pourcentage est dérisoire...

**Le Collectif Féministe contre le Viol (CFCV)** qui gère le numéro d'appel gratuit et anonyme « *Viols Femmes Informations* » précise dans son rapport 2013 :

« Alors que les statistiques nationales s'accordent à dire que 11 % de la population française a une déficience reconnue, les 55 personnes entendues ne représentent que 2 % des appelantes nouvelles à Viols-Femmes-Informations entre 2008 et 2009.

Proportionnellement, notre étude devrait logiquement compter à peu près 370 victimes porteuses d'un handicap ou d'une déficience reconnue. »

Collectif Féministe Contre le Viol Bulletin 2013 Statistiques 2008-2009-2010-2011 p. 30

Les places d'hébergement d'urgence accessibles brillent par leur absence. Et que dire de l'accessibilité des postes de police ?

Pour citer les conclusions du Collectif Féministe contre le Viol (CFCV) :

« On peut imaginer la difficulté combinée de trouver à la fois des professionnel-le-s formé-e-s à repérer les violences en même temps qu'aux problématiques liées au handicap, à tous les handicaps... » Op. cit. p. 30

#### A - La ligne d'écoute Violences Femmes Handicapées

# FEMMES HANDICAPEES 01 40 47 06 06

Des écoutantes répondent : le lundi de 10h à 13h et de 14h30 à 17h et le jeudi de 10h à 13h

**FDFA** a choisi de mettre en place une permanence téléphonique anonyme à destination des femmes handicapées victimes de violences et/ou de maltraitances.

Le projet a été mis en place en respectant les principes de la citoyenneté pleine et entière des femmes en situation de handicap, de la laïcité et du respect des personnes victimes de violences.



Les permanences d'écoute sont menées par des bénévoles formées aux spécificités des violences envers les femmes en situation de handicap. Leur écoute est bienveillante. Elle a pour objectifs d'aider la femme handicapée victime de violences et/ou de maltraitances à prendre conscience de la réalité de ces violences et à se dégager de l'emprise de son/ses agresseur-s en réalisant qu'elle n'est pas seule.

Les actions menées dans le cadre de l'Ecoute Violences Femmes Handicapées s'appuient sur un réseau de ressources extérieures : professionnel-le-s des domaines sanitaire, social, médical, médico-social, judiciaire... et associations spécialisées pouvant accompagner les victimes dans leurs démarches de reconnaissance de leur statut et dans leur volonté d'échapper à la spirale des violences.

L'association travaille en réseau et peut se tourner vers ses partenaires dans la lutte contre les violences et les discriminations, en particulier vers des représentants de la police et de la justice et vers le Défenseur des Droits. Statutairement, FDFA a pouvoir de se porter partie civile dans des cas de discrimination et d'atteinte à la dignité des femmes handicapées.

L'accompagnement proposé aux femmes handicapées victimes de violences comprend une écoute bienveillante, un accompagnement juridique, un accompagnement social mais également un groupe de paroles (travail psychologique sur le vécu des violences et sur la vie après et sans les violences), une reconquête de l'estime de soi physique grâce à un atelier Beauté & Bien-être et un retour vers l'autonomie grâce à un atelier d'accompagnement vers l'emploi.

Cette initiative a pu être mise en place en 2015 grâce au soutien de









Et poursuivre son action en 2016 grâce au Conseil Régional d'Île de France, à la Mairie de Paris, au Fonds Interministériel de prévention de la Délinguance et à





Cette initiative a reçu en septembre 2016 le label « Sexisme, pas notre genre » décerné par le Ministère des Familles, de l'Enfance et des Droits des Femmes



## B - Un film « Violences du Silence » pour dire l'impensable...



Réalisation: Catherine Cabrol

Image: Virginie Pichot Montage: Pierre Friocourt

Voix audio-description: Pierre Hiessler

Mixage Teddy Degouys

Devant l'indicible, l'association Femmes pour le Dire, Femmes pour Agir et sa présidente Maudy Piot ont souhaité réagir en mettant en lumière des témoignages de femmes handicapées victimes de violences. Ces images dénoncent le quotidien que vivent 80% de ces femmes. Pour ne pas ajouter la violence de l'image à la violence des propos, le parti pris a été d'adopter une approche décalée dans le traitement de l'image. En aucun cas, les images ne devaient être une illustration des témoignages. Seuls les handicaps ont été illustré.

Ces sont des comédiennes qui illustrent ces témoignages et non les femmes concernées par ces histoires.

Ce film a été réalisé grâce au soutien de la





Contact presse:

Maudy PIOT

Présidente

maudypiot@fdfa.fr

**2**01 45 66 63 97